



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite Municipalité



AVIS PUBLIC - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 459-2022 VISANT À CRÉER LA ZONE RE2-8 À MÊME LA ZONE RE1-8 ET À FIXER LES NORMES APPLICABLES À CETTE ZONE

Je, soussigné, Jeannoé Lamontagne, greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois donne avis que le conseil municipal tiendra une assemblée de consultation publique conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.a-19.1) quant à l'objet et aux conséquences du projet de Règlement numéro 459-2022 adopté par le conseil le 11 juillet 2022 et amendant le Règlement de zonage numéro 574-96 (ancienne Paroisse). Cette consultation aura lieu le **15 août 2022 à 17h00, au 600, chemin de Joliette à Saint-Félix-de-Valois.**

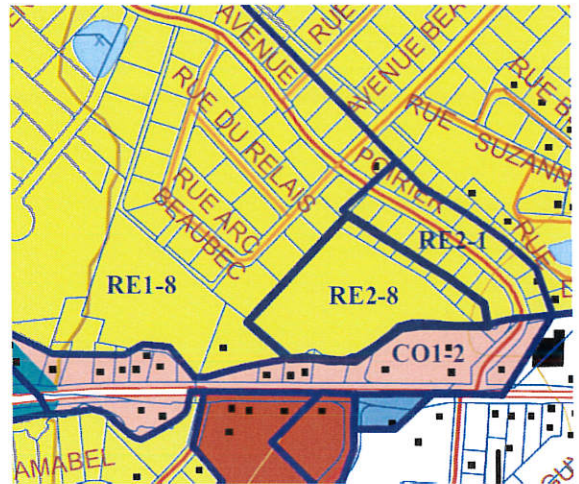
Au cours de cette assemblée, la mairesse ou son représentant expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement numéro 459-2022 a pour objet la création de la zone RE2-8 et l'établissement de normes applicables à cette zone (type de structure, nombre d'étages permis, hauteur maximale, largeur minimale de la façade avant, largeur minimale du mur latéral, et superficie minimale d'implantation).

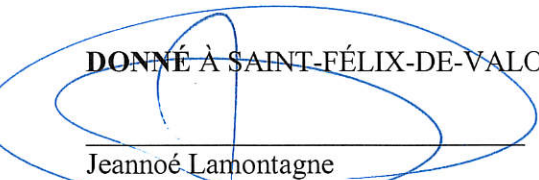
Il modifie le Règlement de zonage numéro 574-96 (paroisse).

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.




DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, CE HUITIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MILLE VINGT-DEUX.


Jeannoé Lamontagne
Greffier-trésorier / directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et en ligne sur le site Internet de la Municipalité : www.st-felix-de-valois.com, entre 15 h et 17 h, le huitième jour du mois d'août deux mille vingt-deux.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce huitième jour du mois d'août deux mille vingt-deux.


Jeannoé Lamontagne
Greffier-trésorier / directeur général